

Limoges, le 24 juin 2013

Marianne Corrèze  
Patrice Arnoux  
Secrétaires académiques du SNES-FSU

à Monsieur le Recteur  
de l'Académie de Limoges

Monsieur le Recteur,

Nous souhaitons vous faire part de nos plus vives inquiétudes sur les conditions dans lesquelles vous avez choisi de préparer la prochaine rentrée, notamment pour ce qui est de l'affectation des personnels titulaires remplaçants.

La décision que vous avez prise de ne pas réunir de groupes de travail pour l'examen des affectations des TZR suscite incompréhension, désarroi et colère chez les personnels que nous représentons. Si nous pouvons comprendre que les contraintes liées aux affectations des stagiaires puissent vous conduire à décaler fin juillet et fin août la tenue des instances, rien ne peut justifier leur suppression pure et simple. Votre proposition de nous communiquer par courriel dans le courant du mois de juillet les affectations des personnels TZR ne saurait remplacer les échanges contradictoires rendus possibles pendant une réunion qui, au final, permettent des améliorations pour le fonctionnement des établissements comme pour les enseignants. Par ailleurs, alors que certains voudraient jeter la suspicion sur les opérations de mouvement intra, il est indispensable que toute la transparence soit faite sur l'affectation tant des TZR que des stagiaires. Seule la réunion des instances paritaires peut la garantir.

Nous vous redisons avec force que le signal donné aux personnels est désastreux alors même que réussir la Refondation de l'Ecole implique confiance et adhésion de l'ensemble de la communauté éducative. Aucun des recteurs précédents, bien que mettant en œuvre une politique éducative porteuse de régressions et d'attaques contre les personnels, n'a remis en cause le fonctionnement des instances dans notre académie. Les raisons en tiennent certainement à l'intérêt que le service a toujours retiré de la représentation des personnels que nous y exerçons et de la connaissance de la réalité des établissements que nous y apportons.

Enfin nous vous demandons aussi de réunir les instances paritaires compétentes -ou a minima leur émanation (groupe de travail)- afin de procéder à l'examen de la détermination de l'établissement de rattachement administratif des personnels titulaires remplaçants comme l'impose la réglementation en vigueur.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au Service Public d'Education.

---

**SNES Limoges**